

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00819

Numéro SIREN : 530 695 790

Nom ou dénomination : 3C AQUITAINE ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2023 sous le numéro de dépôt 18158

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial	250 000		250 000	24,87	250 000	25,22
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	28 636	25 449	3 187	0,32	5 381	0,54
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	15		15	0,00	15	0,00
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	278 651	25 449	253 202	25,18	255 396	25,76
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	1 118		1 118	0,11		
Clients et comptes rattachés	423 720	12 197	411 523	40,93	336 397	33,93
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	5 508		5 508	0,55	615	0,06
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	96 768		96 768	9,62	80 623	8,13
. Autres	42 657		42 657	4,24	42 657	4,30
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	12 672		12 672	1,26	12 669	1,28
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	161 473		161 473	16,06	102 988	10,39
Charges constatées d'avance	20 478		20 478	2,04	160 046	16,14
TOTAL (II)	764 393	12 197	752 196	74,82	735 994	74,24
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 043 045	37 646	1 005 398	100,00	991 390	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 2 000)	2 000	2 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	0,20	0,20
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	400	400
Réserves statutaires ou contractuelles	0,04	0,04
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	140 420	121 855
	13,97	12,29
Résultat de l'exercice	26 849	18 565
	2,67	1,87
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	169 669	142 820
	16,88	14,41
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	15 000	4 500
Provisions pour charges	1,49	0,45
TOTAL (III)	15 000	4 500
	1,49	0,45
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	585 351	496 191
Dettes fiscales et sociales	58,22	50,05
. Personnel		
. Organismes sociaux	7 286	8 743
. Etat, impôts sur les bénéfices	0,72	0,88
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 472	659
. Etat, obligations cautionnées	0,15	0,07
. Autres impôts, taxes et assimilés	202 647	154 336
	20,16	15,57
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	589	1 306
Autres dettes	0,06	0,13
Instruments financiers à terme	9 994	3 072
Produits constatés d'avance	0,99	0,31
	13 392	179 763
	1,33	18,13
TOTAL(IV)	820 730	844 070
	81,63	85,14
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	1 005 398	991 390
	100,00	100,00

3C Aquitaine Associés SARL
au capital de 2 000 euros
Siège social : 106 Rue Gustave Carde – BP 76
33015 Bordeaux Cedex
RCS BORDEAUX 530 695 790

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ordinaire annuelle
DU 27 JUIN 2023

Le vingt-sept juin deux mille vingt-trois à 9h, les associés se sont réunis à Bordeaux, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance effectuée par lettre adressée le 2 juin 2023.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Christophe Rullier, détenteur de 250 parts, ci ceux cent cinquante parts.
- Carine Valentini, détenteur de 250 parts, ci ceux cent cinquante parts,

Total des parts des associés présents : 500 parts sur les 500 parts composant le capital social.

Gérant présent à l'assemblée :

- Christophe Rullier, Gérant, assiste à l'assemblée

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2022
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- Questions diverses.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE Résolution - Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître un bénéfice de 26 848,60 euros.

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 3 067 euros ainsi que l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élevant à 460 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME Résolution - Affectation du résultat - Distribution de dividendes

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 26 848,60 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 18 565,15 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit 26 848,60 euros

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME Résolution - Absence de conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10H.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance.

Christophe Rullier
Gérant

